

VIVRE SANS PHYTOSANITAIRES :

Comprendre et ... faciliter le changement !

Novembre 2016





*COMMUNIQUER POUR FACILITER
L'ACCEPTATION...*

Maintenir un entretien aussi intensif mais sans
l'utilisation de produits chimiques est difficile...
voire impossible.

Maintenir un entretien aussi intensif mais sans
l'utilisation de produits chimiques est difficile...
voire impossible.

Communiquer sur une gestion plus naturel,
c'est montrer qu'il s'agit d'une gestion différente,
pas d'une non-gestion !

IL Y A UN HIC

Ces changements de pratiques seront appréciés...

... ou pas !

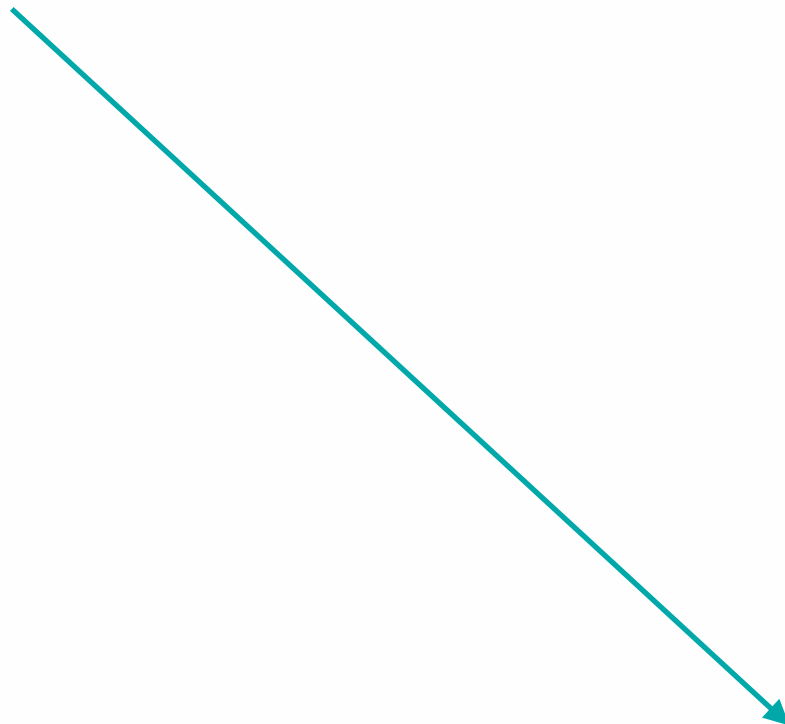


LE SWING DU CHANGEMENT

LE SWING DU CHANGEMENT



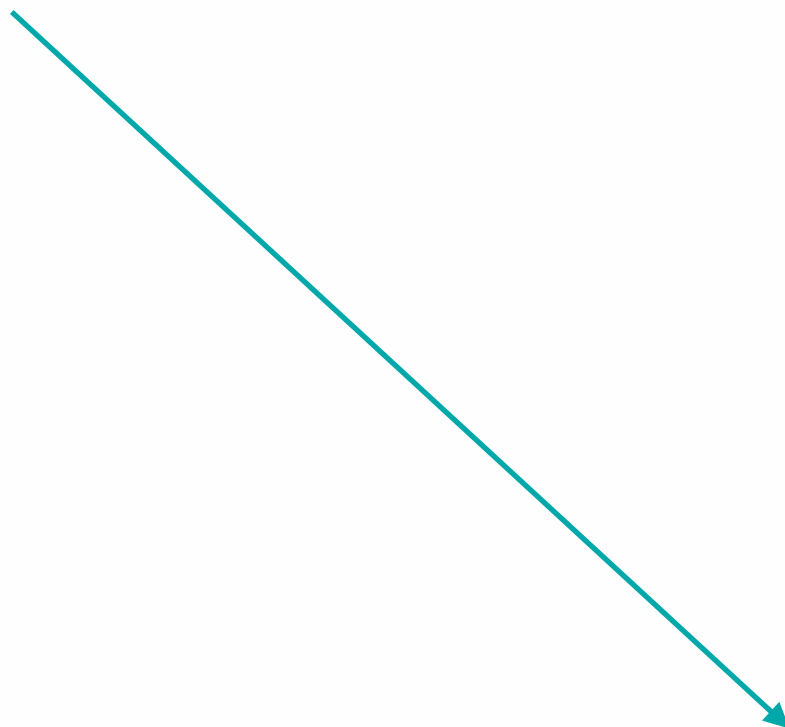
LE SWING DU CHANGEMENT



LE SWING DU CHANGEMENT



Sidération



LE SWING DU CHANGEMENT



Sidération

Déni



LE SWING DU CHANGEMENT



Sidération

Déni

Révolte



PHYT' AU SECOURS !

y'a des plantes...



Bouuuuh!



OÙ VONT MES IMPÔTS ?

ENCORE UN TRUC D'ÉCOLO !

ET POUR LES CHARDONS, ON FAIT COMMENT ?

CA FAIT SALE !

CA VA ATTIRER DES RATS...

CA Y'EST VOUS ARRÊTEZ DE TRAVAILLER ?
AH LES FONCTIONNAIRES...

LE SWING DU CHANGEMENT



Sidération

Déni

Révolte



LE SWING DU CHANGEMENT



Sidération

Déni

Révolte

Marchandage



LE SWING DU CHANGEMENT



Sidération

Déni

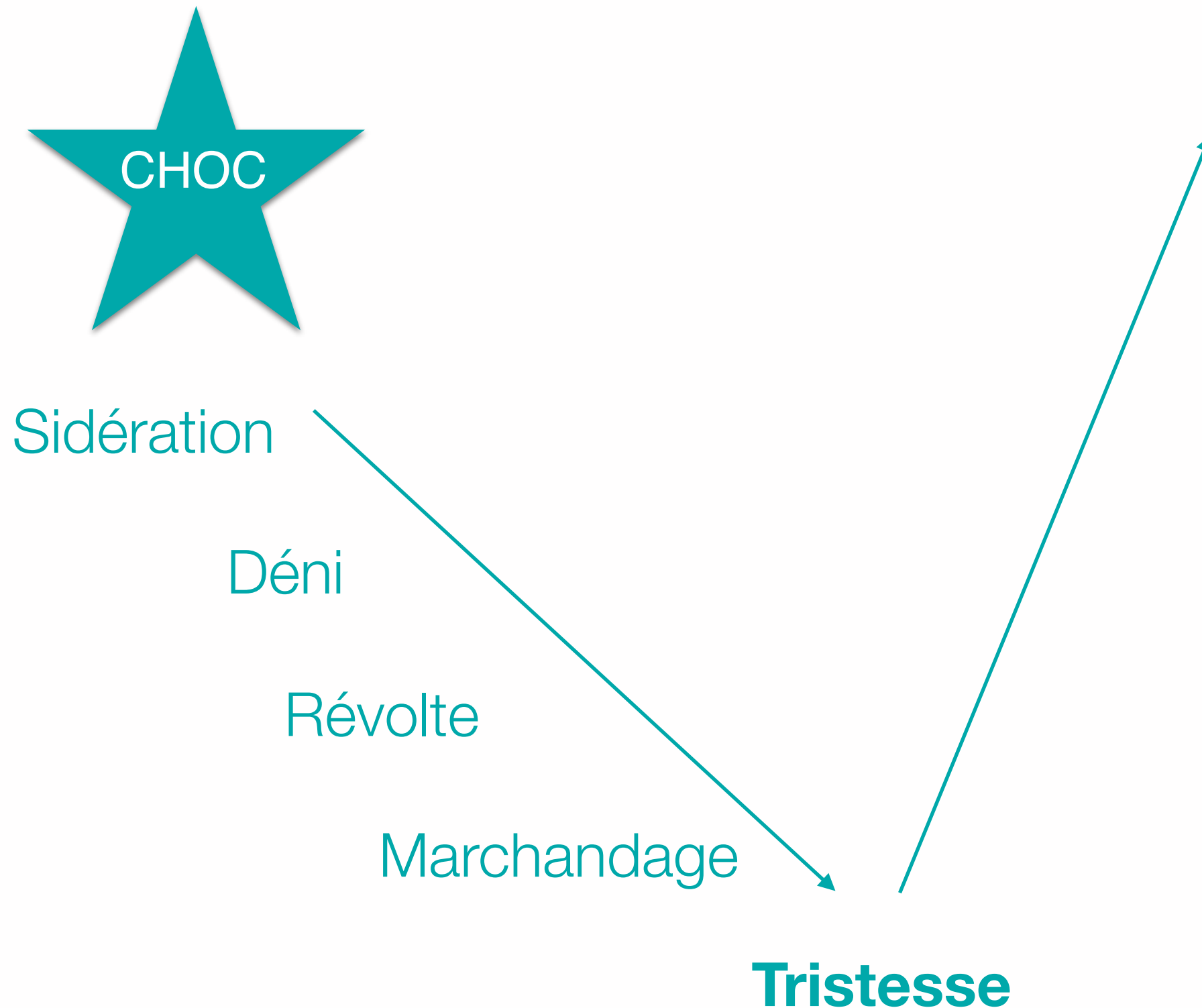
Révolte

Marchandage

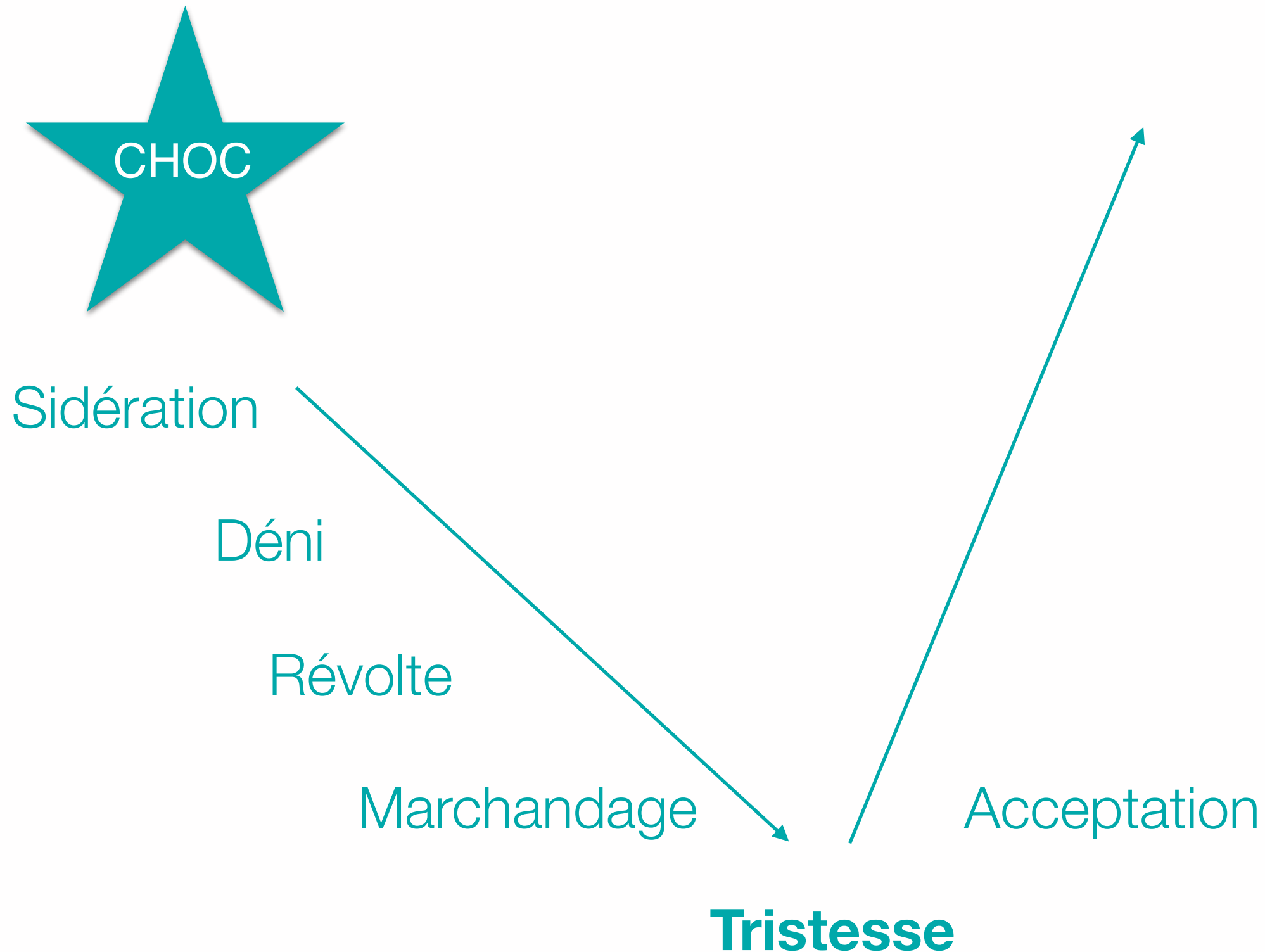
Tristesse



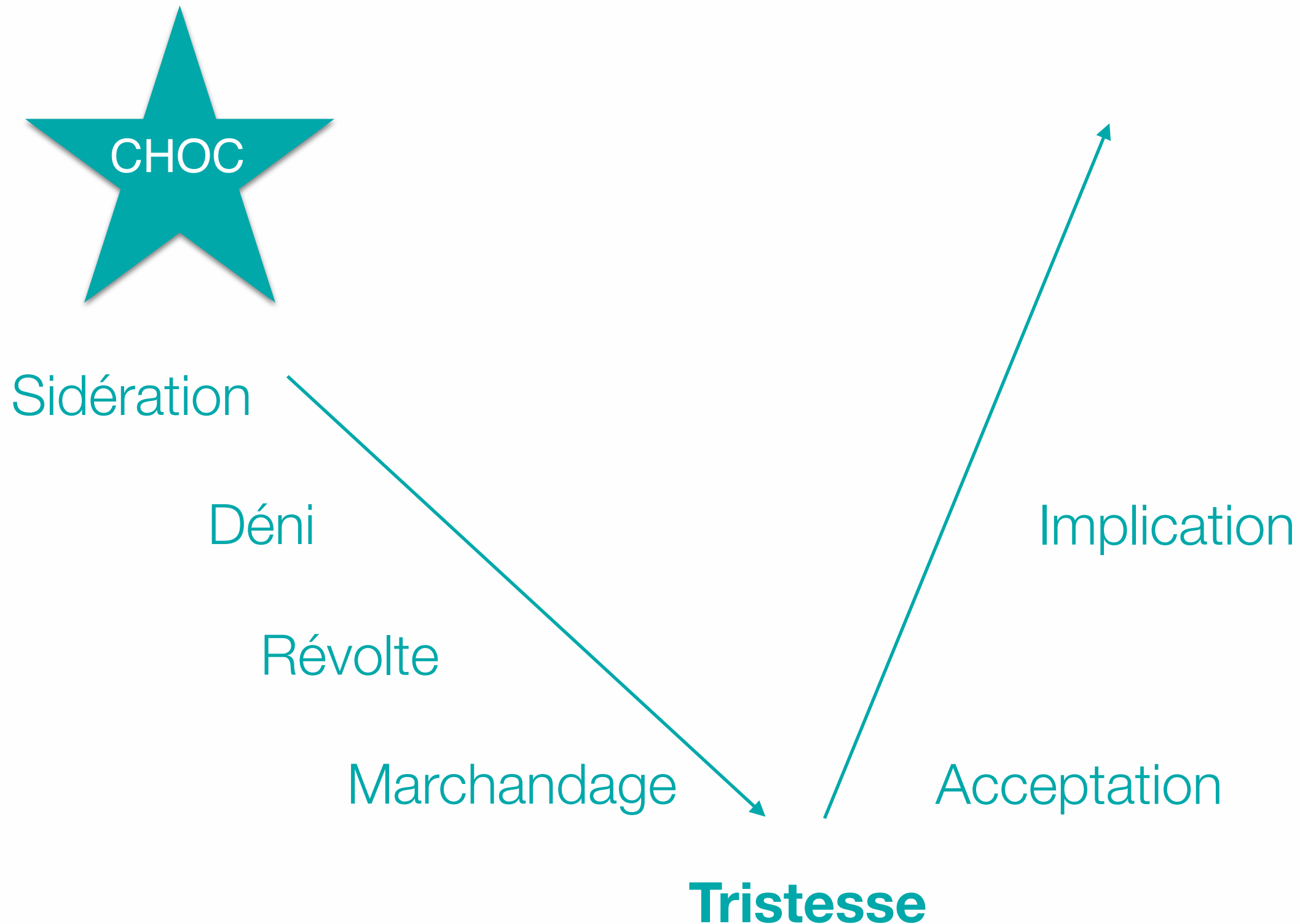
LE SWING DU CHANGEMENT



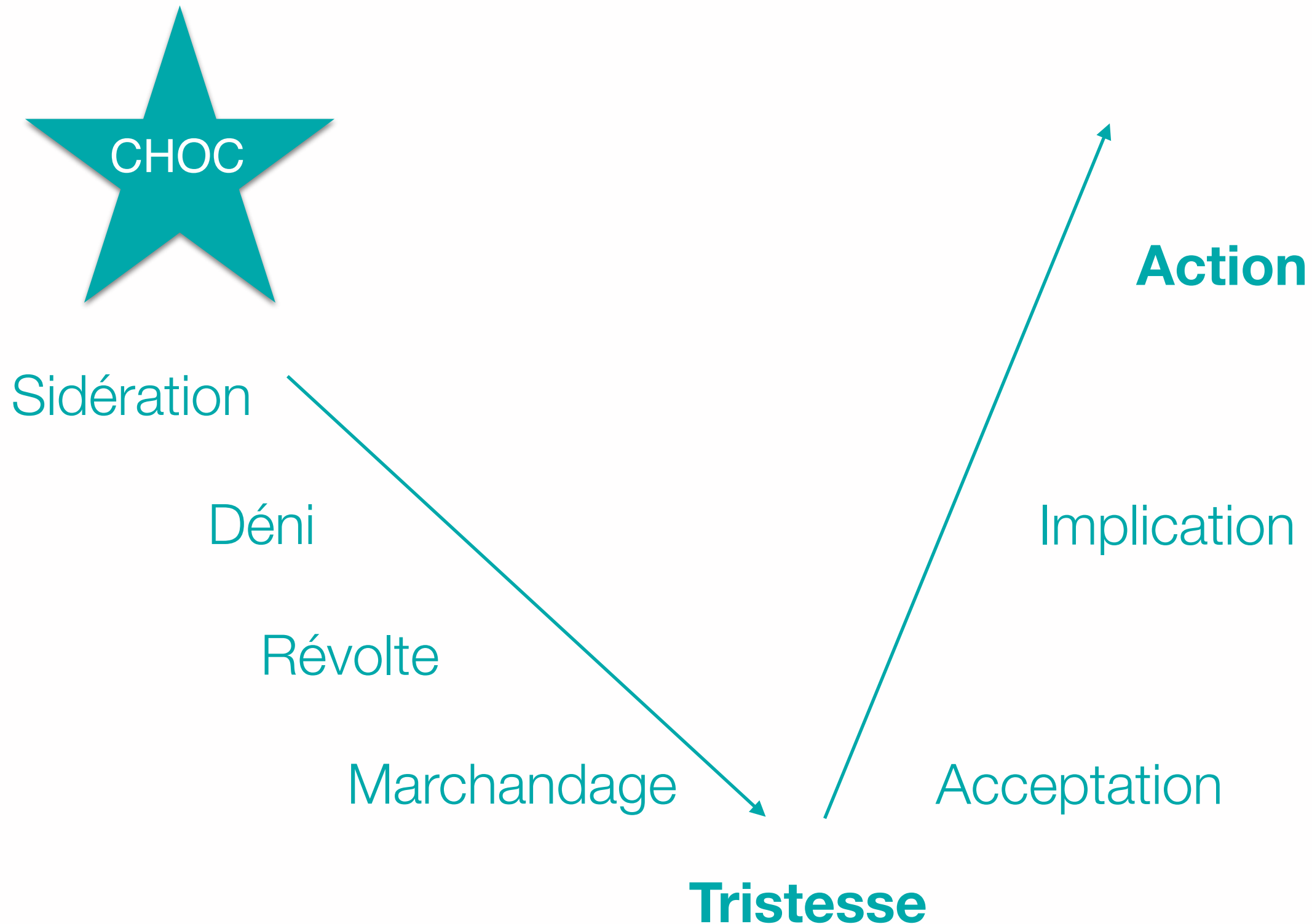
LE SWING DU CHANGEMENT



LE SWING DU CHANGEMENT



LE SWING DU CHANGEMENT





L'ARE Normandie **sensibilise** les agents et élus à la gestion différenciée et à l'acceptation du 0% phyto.

Elle met à disposition des collectivités la **brochure** « Vivre sans phytosanitaires : Comprendre et ... faciliter le changement ! » ainsi qu'un **kit de communication** clé en main.

Agence Régionale de l'Environnement de Normandie

Adieu
les phytos !



Vivre sans phytosanitaires :

comprendre et faciliter le changement

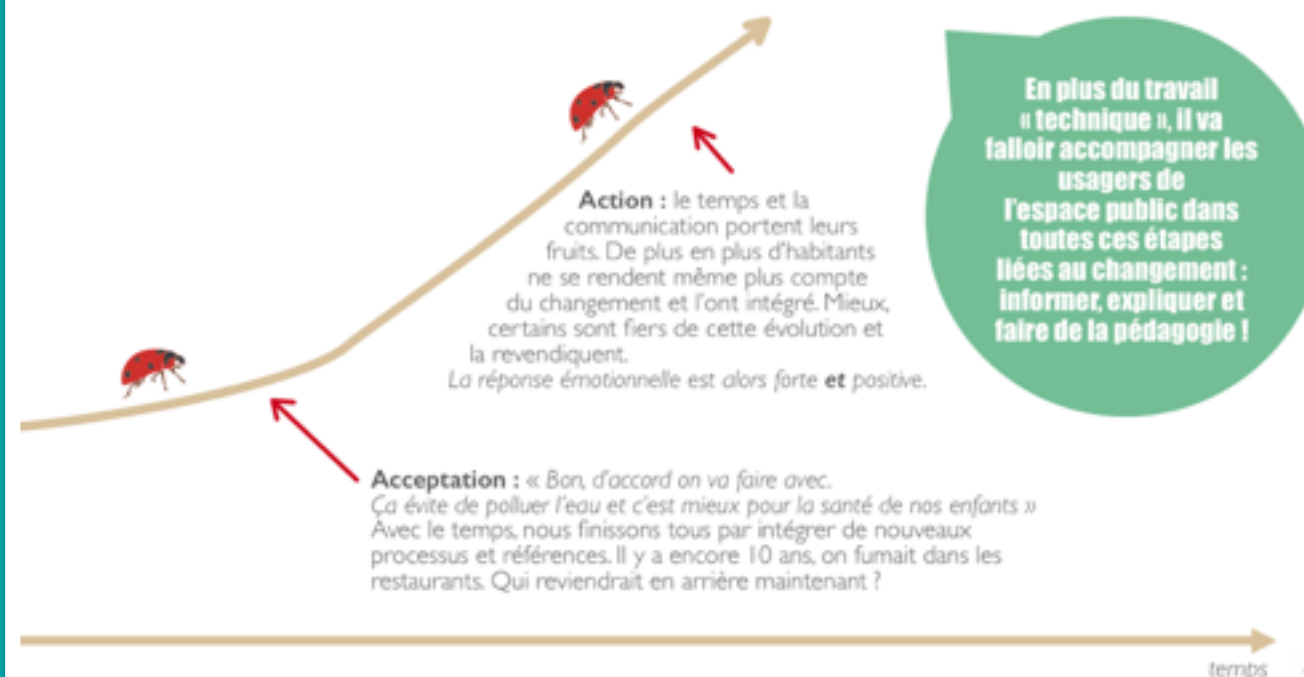




Ça n'a l'air de rien mais, pour certaines personnes, le fait de changer les pratiques de gestion des espaces verts, en étant moins intensif, est très mal vécu. Cela va à l'encontre de leur vision du monde et de leur éducation. Laisser volontairement la possibilité (plus ou moins temporaire) à des formes de vie de s'installer est en contradiction avec une vision maîtrisée de la nature. **Il ne faut pas négliger les réactions face à ces changements**, qui peuvent pourtant sembler mineurs dans la vie d'une commune. En réalité, des habitants sont très attachés à la stabilité du cadre de vie. Car, en tant qu'individu unique, nous avons tous une réponse émotionnelle propre face à un changement. Elle varie en fonction de notre capacité à l'assimiler... et du temps.

À tous ces stades (qui correspondent au temps ou à la sensibilité des habitants), vous pouvez agir pour faciliter l'intégration du changement.

Par exemple, pour limiter l'étape Choc-sidération (inévitables pour certains), il est nécessaire de préparer les habitants au changement... tout simplement **en les informant et en leur expliquant la démarche** (ses raisons, ses avantages et ses contraintes). Si vous ne prévenez pas les habitants des changements à venir et qu'ils se retrouvent devant le fait accompli, le choc en sera d'autant plus violent et touchera beaucoup de monde. Et les étapes suivantes (révolte, marchandage, etc.) vont vous sembler bien longues... et d'autant plus difficiles à gérer.





« C'est un retour en
arrière ! »

« Ça fait sale ! »

« Où vont nos impôts ? »

« Ça va attirer les
rats... »

Cimetière enherbé : Yvetot (76)



La ville d'Yvetot est engagée depuis 2013 dans la démarche zéro-phyto totale en utilisant des méthodes alternatives au traitement des herbes indésirables sur le domaine public (machine de désherbage à eau chaude, brosse de désherbage de voirie, traitement gaz, binage manuel en appoint, plantation des massifs en vivaces, mise en place de paillages sur les massifs).

Après une mise en place délicate, la population semble bien assimiler, comprendre et accepter la démarche engagée par la Ville. Une communication explicative de ces nouvelles méthodes de travail avait été menée.

Depuis un an, nous avons décidé d'enherber un des nos cimetières avec un gazon à pousse très lente afin de limiter le désherbage à répétition. Le bon résultat constaté à ce jour reste à confirmer et à améliorer. Malgré quelques interrogations auxquelles nous avons répondu, nous n'avons pas reçu de retour négatif de la part de la population.

En règle générale, une bonne communication, y compris par les agents de terrain, est primordiale pour accompagner la mise en place de ces nouvelles méthodes, notamment par rapport à l'objectif final de protection de l'alimentation en eau potable par l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine public. »

Jean-Pierre Mouy, directeur des services techniques

Repenser l'aménagement urbain : Cairon (14)

La commune de Cairon est située juste au-dessus d'un vaste aquifère et est proche de zones de captage. Cette spécificité a convaincu l'équipe municipale de passer en zéro-phyto en 2011. Des rencontres avec le Syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen et la Fredon nous ont permis de renforcer cette démarche et de convaincre les habitants de son bien fondé. Nous insistons particulièrement sur la préservation de la qualité de l'eau. Nous essayons de maintenir un entretien assez poussé, c'est pourquoi nous utilisons des techniques alternatives, comme le recours aux paillages ou au désherbage thermique.

Et nous incitons également les habitants à laisser les pieds de murs se végétaliser, car on peut y trouver un intérêt ornemental.

Fort de ces quelques années d'expériences, nous avons maintenant le réflexe d'intégrer la gestion sans produits phytosanitaires dans nos projets. Par exemple, en créant l'extension de la mairie, ses espaces verts ont été réfléchis pour être facilement entretenus sans désherbants (formes linéaires des zones paysagées, paillages organiques et minéraux).

Martine Pelta, maire-adjointe chargée de l'environnement et des affaires culturelles



KIT COMMUNICATION CLÉ EN MAIN



KIT COMMUNICATION CLÉ EN MAIN

Votre commune redonne vie à ce lieu de recueillement.

En modifiant ses pratiques de gestion, la commune favorise le retour de la biodiversité dans le cimetière pour un cadre plus sain, propice au deuil et au recueillement.



KIT COMMUNICATION CLÉ EN MAIN

Zéro pesticides pour une santé préservée.

En pratiquant une gestion des espaces publics sans pesticides, la commune œuvre pour la santé de ses utilisateurs. Sans rejet de produits toxiques dans l'air et dans l'eau, le cadre est plus sain pour tous les citoyens.



KIT COMMUNICATION CLÉ EN MAIN



Ma commune sans pesticides !

Pour préserver notre cadre de vie et pour s'adapter aux évolutions réglementaires, notre commune a décidé de réduire, puis supprimer, l'utilisation de produits chimiques (pesticides) pour entretenir notre espace public au profit de techniques alternatives moins intensives et plus respectueuses de notre environnement.

Espaces verts, chemins de promenade et voiries vont changer de visage. Vous verrez peut-être apparaître des prairies fleuries, davantage de surfaces enherbées et quelques plantes spontanées, témoins d'une certaine forme de nature en ville.

Cet abandon des produits chimiques est l'occasion de repenser la place à donner à la nature sur notre territoire. Et si la contrainte réglementaire devenait une opportunité d'agir, plus globalement, en faveur de notre environnement proche et de notre cadre de vie ?

Les moyens humains et financiers de la commune n'étant pas extensibles, nos agents ne pourront pas maintenir la même fréquence de passage sans l'utilisation de produits chimiques. Vous verrez donc parfois des pissenlits et d'autres fleurs spontanées sur nos trottoirs. Nous devons tolérer cela, le temps que l'agent intervienne avec des moyens alternatifs.

Au fond, est-ce vraiment grave ?

Évolutions réglementaires

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

En renonçant à l'utilisation des pesticides, notre commune :

- . préserve la ressource en eau
- . favorise le développement d'une certaine biodiversité
- . œuvre pour la qualité de l'air
- . et agit pour votre santé !



KIT COMMUNICATION CLÉ EN MAIN



**NE VOUS FOCALISEZ PAS SUR LE
DÉSHERBEMENT !**



Une fuite en avant, un combat perdu d'avance...



Quelle place pour la nature en milieu urbanisé ?



**Végétalisons les espaces urbains. Envisagez le,
testez le...**